

LES 24 HEURES QUI SUIVENT VOTRE INTERVENTION

- Suivre les consignes du « Bulletin de sortie ».

- Gestion de votre douleur :

Dès votre retour à domicile, suivez **scrupuleusement** l'ordonnance d'antalgiques (médicaments anti-douleur) remise lors de la consultation d'anesthésie. **N'attendez pas d'avoir mal pour les utiliser.** Ne prenez pas d'autres antalgiques que ceux prescrits. Ne consommez pas d'alcool.

Attention, certains traitements prescrits peuvent altérer votre vigilance.

En cas de problème, vous pouvez vous rendre directement avec un accompagnant au Service des Urgences de la Clinique du Cèdre ouvert 7j/7 et 24h/24, ou appeler :

- du lundi au vendredi, de 7H00 à 19H00 : l'Unité Ambulatoire au 02.76.28.92.09.
- du lundi au vendredi, de 8H00 à 16H00 : le secrétariat d'Anesthésie au 02.35.59.59.90. (si douleurs).
- la nuit, le week-end et jours fériés : le Service des Urgences au 02.35.59.59.15.
- après les 48 premières heures : le secrétariat des Chirurgiens.

LE LENDEMAIN SURVEILLEZ VOTRE TÉLÉPHONE

SMS ou appel du lendemain :

Le lendemain de votre intervention, vous recevrez un SMS qui vous rappellera les numéros à joindre en cas de problème particulier. Si vous ne disposez pas de téléphone portable, vous serez contacté(e)s sur votre ligne fixe. N'hésitez pas à nous appeler au moindre doute sur votre état de santé.

VOTRE SATISFACTION

- Nous vous remercions de bien vouloir compléter le **questionnaire de satisfaction** qui vous sera remis. Vos réponses, vos remarques et vos suggestions nous permettront d'améliorer la qualité des soins et prestations.
- La Clinique du Cèdre participe à la mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients hospitalisés en Chirurgie Ambulatoire : **e-Satis MCOCA**. Cette enquête suit les étapes importantes du parcours de soins : avant hospitalisation, accueil, prise en charge, chambre et repas, sortie de l'établissement et retour à domicile. Au moment de votre admission, les professionnels vous proposeront de participer à ce dispositif national. Pour se faire, ils vous demanderont de bien vouloir leur transmettre votre adresse mail. Si vous avez donné votre accord, dans un délai de 2 à 10 semaines après votre sortie, vous recevrez un mail contenant un lien unique, individuel et sécurisé vous permettant de vous connecter au questionnaire e-Satis en ligne. A partir des réponses, un score sera calculé pour notre établissement. Le score e-Satis MCOCA est publié sur QualiScope - Qualité des hôpitaux et des cliniques via le site www.has-sante.fr.
- **Signaler tout événement non souhaité ou tout effet inhabituel** qui a eu un impact négatif sur votre santé ou celle de vos proches pour améliorer la sécurité des médicaments, des produits de la vie courante et des actes de soins.



AGIR POUR SA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES : signalement-sante.gouv.fr

Nous nous engageons à respecter la vie privée de chaque personne dont nous sommes amenés à traiter les données à caractère personnel conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 renforcée par le **Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)** en application depuis le 25 mai 2018. Vous pouvez accéder à vos données personnelles, les rectifier, les effacer, limiter leur traitement ou solliciter leur portabilité. Dans certains cas, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ces droits, merci de contacter le service DPO : DPO@clinique-du-cedre.fr



PASSEPORT AMBULATOIRE - CHIRURGIE -

INFORMATIONS IMPORTANTES – À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT VOTRE ENTRÉE

Ce passeport est destiné à vous guider dans votre « Parcours Ambulatoire ». Emmenez-le à chaque étape et utilisez-le.

ACCÈS UNITÉ AMBULATOIRE : ⇒ Porte K, Rez-de-chaussée.



VOTRE ENTRÉE EST PREVUE LE : ____ / ____ / ____

La veille :

Vous allez recevoir un SMS* ou un appel téléphonique après 11H afin de vous préciser l'heure à laquelle vous devez vous présenter.

____ H ____ (vous pouvez noter l'heure ici) **MERCI DE RESPECTER CET HORAIRE**



L'heure d'entrée n'est pas votre heure de passage au Bloc Opératoire.

SUIVRE LES CONSIGNES DE JEÛNE DONNÉES PAR VOTRE PRATICIEN.

Si vous n'avez pas reçu de SMS ou d'appel en fin de matinée la veille, appeler le 02.76.28.92.09.

Rappel :

- ✓ Pour la Chirurgie :
 - Ne plus manger 5H AVANT l'heure d'entrée prévue.
 - Ne plus boire 1H AVANT l'heure d'entrée prévue.
- ✓ Pour la fibroscopie et l'écho-endoscopie :
 - Ne plus manger 5H AVANT l'heure d'entrée prévue.
 - Ne plus boire 1H AVANT l'heure d'entrée prévue.
- ✓ Pour la Coloscopie :
 - Respecter le protocole donné par le Praticien.

Boissons possibles jusqu'à 1H avant d'entrer : thé ou café sans lait, eau, jus de fruit sans pulpe.

☞ Pour les hospitalisations en Ambulatoire au rez-de-chaussée, les accompagnants ne sont pas invités à rester auprès des patients durant leur séjour.

APRÈS LA CONSULTATION AVEC LE PRATICIEN

- ☐ **Réserver votre chambre à l'Accueil Principal - Porte A, muni de votre :**
 - ☐ pièce d'identité
 - ☐ carte vitale et carte de mutuelle
 - ☐ bon d'admission
- ☐ **Vous serez contacté(e) par mail (ou téléphone) par le secrétariat d'Anesthésiste qui vous communiquera la date et l'heure de votre rendez-vous et vous précisera les documents nécessaires à la consultation.**
- ☐ **Vous rendre à la Pharmacie afin de récupérer vos antalgiques et autres prescriptions prescrits par le Médecin et/ou par l'Anesthésiste.**
- ☐ **Compléter l'ensemble des documents et les apporter le jour de votre intervention :**
 - ☐ fiche de désignation de la personne de confiance
 - ☐ feuille de consentement libre et éclairé lié à l'hospitalisation du patient majeur

* ☐ Je m'oppose à l'envoi d'un SMS pour le rappel de mes rendez-vous, afin de préserver mon anonymat.

LES JOURS QUI PRÉCÈDENT VOTRE INTERVENTION

Votre pré-admission

Au décours de la consultation chirurgicale, vous devez réaliser votre **pré-admission administrative** (= réservation de chambre). Nous vous invitons à vous présenter à l'accueil principal de l'établissement, Porte A, muni(e) des documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, etc. ...),
- vos cartes Vitale et de mutuelle,
- le « Bon d'admission » remis lors de la consultation chirurgicale.

Important : Vérifiez avec le personnel administratif, l'**exactitude de vos coordonnées téléphoniques** en vue de l'appel de la veille ou du SMS, **et votre adresse mail**.

Afin d'anticiper au mieux votre prise en charge, pensez à nous signaler toute difficulté éventuelle (handicap, etc. ...).

Votre consultation d'anesthésie

Obligatoire dans les jours qui précèdent l'acte programmé, elle permet de valider votre prise en charge ambulatoire, de vous informer des modalités de l'anesthésie et de préparer celle-ci avec vous.

N'oubliez pas de renseigner le questionnaire d'anesthésie en ligne avant votre rendez-vous de consultation et de déposer sur votre profil **votre dernière ordonnance de médicaments**.

Ce que l'Anesthésiste fait pour vous. Il gère :

- * Les antalgiques : des ordonnances de traitements vous seront remises pour vous permettre la délivrance en pharmacie avant votre intervention.
- * Les anticoagulants.
- * Et Votre Sécurité.

ANTICIPER VOUS ÉVITERA DE VOUS EN PRÉOCCUPER LE JOUR DE L'INTERVENTION.

C'EST IMPORTANT.

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION SURVEILLEZ VOTRE TELEPHONE

☐ **Un appel ou un SMS vous sera envoyé après 11H.**

- ☐ Si vous présentez un changement d'état de santé (toux, fièvre, infection, etc...), merci de nous en informer en appelant le 02.76.28.92.09.

☐ **Préparer tous les documents et affaires en rapport avec votre intervention :**

- ☐ vos résultats d'examen (laboratoire, radiologie, etc. ...).
- ☐ les cannes anglaises, les chaussures orthopédiques.
- ☐ les attelles de froid cryogéniques (selon prescription).
- ☐ le dossier « Anesthésie ».
- ☐ une pièce d'identité, votre Carte Vitale et votre carte de mutuelle.
- ☐ un moyen de paiement. Pour information, en Ambulatoire, le supplément journalier pour la chambre particulière, la participation assurée (en fonction des mutuelles) et les dépassements d'honoraires sont à régler au moment de la sortie.

☐ **Organisez-vous afin que l'on vienne vous chercher.**

Pensez à ne garder avec vous que le strict nécessaire. L'établissement ne pouvant être responsable des objets de valeur conservés dans les chambres ; nous vous invitons donc à ne pas prendre de bijoux, objets précieux ou liquides importants. Un coffre est à votre disposition dans chaque chambre et chaque box, en cas de besoins.

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

⇒ **Suivre les consignes du Jeun.**

⇒ **Prendre la douche obligatoirement comme indiqué sur la feuille** « Informations sur la douche pré-opératoire au domicile – Obligatoire - », tout en respectant les pré-requis détaillés :

- Brossage des dents.
- Ongles des mains et des pieds coupés et propres.
- Retrait du vernis et des faux ongles sur les pieds et les mains.
- Retrait des piercing, montre, collier, bague et alliance si possible...
- Pas de maquillage ni de parfum.

⇒ **Si vous portez une prothèse dentaire, ne la collez pas et apportez une boîte à dentier.**

⇒ **Prenez vos lunettes et évitez de mettre des lentilles de contact.**

- ✓ Vous pourrez garder vos lunettes ou prothèses auditives si vous êtes opéré(e)s sous Anesthésie Loco Régionale (ALR) ou sous Anesthésie Locale (AL).

Votre arrivée à la Clinique

Faites-vous conduire à la Clinique du Cèdre et assurez-vous du transport pour la sortie. Vous ne pourrez pas conduire en partant.

- Présentez-vous à l'accueil administratif de l'Unité Ambulatoire, situé au Rez-de-chaussée, **accès par la porte K.**
- **Enregistrez-vous impérativement à la borne avec votre carte vitale.**

Votre séjour dans l'Unité Ambulatoire

Vous serez pris(e) en charge par l'équipe de l'unité, qui vous communiquera l'ensemble des informations et consignes relatives à votre séjour.

Après votre intervention, débute la période de « réhabilitation » ou récupération, d'une durée variable selon l'acte réalisé. Il vous sera proposé une collation et l'équipe soignante réalisera, si nécessaire, les premiers soins.

Votre sortie de la Clinique

Vous ne pourrez quitter la Clinique que lorsque vous réunirez les conditions requises (sortie sous condition de score). Dans le cas contraire, une hospitalisation traditionnelle d'une nuit (minimum) vous sera proposée.

Veillez à vous organiser afin de pouvoir quitter la Clinique dès que votre sortie est autorisée.

Les ordonnances, courriers, arrêt de travail vous seront remis avant votre sortie, ainsi que toutes les informations utiles à la continuité de vos soins.

En quittant le service, retournez à l'accueil administratif avec le « Bulletin de sortie » qui vous aura été remis par l'infirmière, et **enregistrez-vous de nouveau à la borne**. Deux « Bulletins d'hospitalisation » vous seront alors remis.

Vous devez vous acquitter :

- des suppléments hôteliers.
- des dépassements d'honoraires si le praticien responsable de votre hospitalisation a opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres.

Pour votre retour à domicile, nous vous rappelons que **vous ne devez pas conduire** et vous devez être accompagné (2 accompagnants si enfant < 10 ans), notamment si vous prenez un taxi ou un transport en commun.

